

Objet : Inscription Circuits Spéciaux Scolaires année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le service d'inscription en lignes aux circuits spéciaux scolaires (CSS) pour l'année 2023-2024 est **disponible depuis le lundi 19 juin 2023 à 9h.**

Vous pouvez accéder au site à l'adresse suivante : <https://ts.iledefrance-mobilites.fr/inscription> ou via le portail internet d'Île-de-France Mobilités, rubrique « Titres et Tarifs » puis « Transports scolaires » (en bas de la page d'accueil) / Des circuits spéciaux scolaires / Inscriptions aux circuits spéciaux scolaires. Inscription possible également sur notre site www.transportsudessonne.fr

1.Connectez-vous à votre compte transport

Votre enfant était inscrit au transport scolaire pour l'année 2022-2023. Vous disposez donc déjà d'un compte pour inscrire l'ensemble des enfants de votre famille.

Pour effectuer votre demande de carte SCOL'R, vous devez vous connecter au site d'inscription en ligne en utilisant cet identifiant. Nous vous remercions de **ne pas créer de nouveau compte.**

Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur « Identifiant ou mot de passe oublié ? ». En saisissant votre adresse email, vous recevrez un courriel avec votre identifiant et un lien vous permettant de réinitialiser votre mot de passe.

2.Effectuer votre demande de carte SCOL'R

Une fois connecté à votre compte transport :

- Pour renouveler l'abonnement d'un enfant déjà inscrit l'an passé, cliquer sur Renouvellement d'une carte SCOL'R
- Pour inscrire un enfant n'ayant jamais utilisé les circuits spéciaux scolaires, cliquer sur Première inscription aux transports scolaires.

Une fois votre demande de transport effectuée (et validée par votre organisateur local, le cas échéant), vous accéderez aux modalités de paiement.

Après réception de votre paiement ; la carte SCOL'R de votre enfant vous sera transmise par voie postale. Les cartes seront envoyées par vague durant l'été en fonction de la date d'inscription.

Nous vous rappelons que tout dossier **impayé et non régularisé pour les années précédentes ne permettra pas l'édition du titre de transport pour la rentrée 2023/2024**, (si vous êtes dans ce cas contactez-nous)

Nous vous précisons qu'une demande de carte effectuée en cours d'année scolaire n'engendra aucune proratisation.

Les tarifs pour cette nouvelle année sont les suivants :

Primaires (maternelles, élémentaires)	Collégiens	Lycéens
24€	101€	329.25€

Les élèves boursiers auront à s'acquitter du montant intégral du titre auprès du T.S.E et devront adresser à Île-de-France Mobilités les justificatifs d'attribution de bourse et de paiement pour bénéficier de la réduction, et ce, avant le 30 janvier 2024.

Pour toute question, l'équipe du T.S.E est à votre écoute par téléphone au 01.64.92.00.23 : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ou par email : contact@transportsudessonne.fr

Nous souhaitons à votre enfant une excellente année scolaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Guy DESMURS

Président du TSE